PRIX LITTÉRAIRE WILLIAMS SASSINE

Règlement du concours

1. Inscription et participation

- 1.1 En hommage à l'écrivain guinéen Williams Sassine, le CIRD Guinée, Centre International de Recherche et de Documentation, crée un prix littéraire biennal, qui sera attribué en février, date anniversaire de sa disparition.
- 1.2. Ce prix littéraire est attribué aux lauréats du concours d'écriture. La participation à ce concours est gratuite. Les membres actifs du CIRD et le jury ne sont pas admis à concourir.
- 1.3. Chaque participant enverra son texte sous forme numérique, accompagné d'une fiche séparée indiquant ses nom, prénom, date de naissance, adresse postale et adresse mail, ainsi que le titre de sa nouvelle, afin de préserver l'anonymat lors de la lecture. Il ne pourra envoyer qu'un seul texte.
- 1.4. Seul sera recevable un texte original, libre de droits et n'ayant jamais été publié.
- 1.5. Ce texte sera adressé avant le 23 décembre à minuit à l'adresse : info@cirdguinee.org
- 1.6. Le jury se réunira du 7 au 9 février 2018 pour délibérer et choisir les textes qui seront primés.

2. Thématique et format

2.1. Le sujet du concours 2017-2018 est le suivant :

Williams Sassine a dit et répété:

- « On a tellement de réalités qu'on n'écrit pas avec l'imagination [...] Il suffit d'ouvrir sa fenêtre, d'ouvrir sa porte, il suffit de faire 100 mètres dans la rue pour que vous voyiez des choses qui défient l'imagination ».
- 2.2. Dans cet esprit, écrire une nouvelle de format compris entre 20 000 et 40 000 signes en caractères Times New Roman 12.

3. Les prix

- 3.1. Le résultat des délibérations du jury sera annoncé le 10 février sur le site du CIRD.
- 3.2. Quatre nouvelles seront sélectionnées par le jury et récompensées. Le premier prix recevra une invitation à participer à une rencontre littéraire africaine et la somme de 500 euros, le 2^{ème} prix recevra 400 euros, le 3^{ème} prix 300 euros, le 4^{ème} prix 200 euros.
- 3.3. Les nouvelles primées seront publiées dans un recueil. La participation au concours engage le lauréat à accepter la publication de sa nouvelle, sans rémunération autre que la récompense du prix. Les auteurs s'engagent à apporter les corrections que l'éditeur jugera nécessaires pour leur publication. Les lauréats recevront 10 exemplaires de la publication. Les bibliothèques publiques de Guinée et les établissements scolaires recevront une dotation de 200 exemplaires.
- 3.4. Le jury est souverain dans ses choix qui ne pourront être contestés par les participants.